**ORGANISATEURS : ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CANCALE**

## ART 1 : PARCOURS :

Principalement sur route, il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé.

Cette manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de détritus en dehors des zones de ravitaillement.

2 distances, un parcours de 5 km et 10 km pour les catégories de cadet à master.

## ART 2 : ASSURANCE :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrent(e)s.

Elle a souscrit une assurance auprès de la BANQUE BPO ASSURANCE

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.

## ART 3 : INSCRIPTION et TARIF :

Par le site NEXTRUN : FERMETURE LE 2

**Tarif : 10 km = 15 €  , 5 km =  9€ ,  Challenge Entreprise = 80€**

## ART 4 : CATÉGORIE D'ÂGE AUTORISÉES À COURIR LES 2 ÉPREUVES

Pour le 5 km et 10 km : Cadets 2008-2009 / Juniors 2006-2007 / Espoirs 2003-2005 / Seniors 1991-2002 / Masters 1990 et avant

## ART 5 : TYPES DE LICENCES FFA AUTORISÉES À COURIR :

Licence Athlé Compétition / Licence Athlé Running / Licence Athlé Entreprise

## ART 6 : CERTIFICAT MÉDICAL :

Le PPS (Parcours Prévention Santé) doit obligatoirement être déposé lors de votre inscription sur le site NEXTRUN. Ce PPS doit être valide pour le jour de la compétition (contrôle effectué par NEXTRUN).

Lien vers le PPS > https://pps.athle.fr/

## ART 7 : DISTRIBUTION DES DOSSARDS :

Distribution des dossards SALLE OMNISPORT « MAIRIE » CANCALE de 16H / 19h15

## ART 8 : DÉPART / ARRIVÉE :

DEPART ET ARRIVEE pour le 5 km et 10 km : RUE DU PORT « MAIRIE DE CANCALE »

## ART 9 : HORAIRES :

Départ à 19H45pour le 10 km

Départ à 19H pour le 5 km

En cours de validation

## ART 10 : RAVITAILLEMENT :

1 ravitaillement sur le parcours au 6e km ( PAS DE RAVITAILLEMENT LE 5K )

## ART 11 : SÉCURITÉ :

Chaque concurrent doit se conformer au code de la route et aux indications des signaleurs.

Le service de secours est assuré par une association de secourisme.

## ART 12 : RÉCOMPENSES :

- Prix aux 3 premiers ( HOMME ET FEMME ) de chaque épreuves .

## ART 13 : RÉSULTATS COMPLETS :

**Sur www.breizhchrono.fr**

Les personnes ne souhaitant pas apparaître dans les classements devront le signaler au chronométreur à l'arrivée.

## ART 14 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs et/ou ses partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à la HOULE EN CAVALE sur lesquelles il pourrait apparaître.

Elles peuvent être utilisées sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

## ART 15 : ANNULATION DE LA COURSE :

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

## ART 16 : PROTOCOLE SANITAIRE :

Ce règlement peut être susceptible de devoir subir des modifications de dernière minute en fonction des contraintes sanitaires imposées au moment de la manifestation.

## ART 17 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Tout coureur inscrit reconnaît avoir connaissance du règlement et l'accepte de fait